

Conseil Municipal du 10/11/2021

Présents : Mmes COTTIER, CHAUSSIS, HALATRE, MALEUVRE et PRIME.
MM. LASSALLE, BARDY, BOUVET, BOUTIER, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY,
PAPION, VEINANTE.

Absents excusés : Mme LE BOZEC pouvoir à Mr LASSALLE

Présentation du rapport 2020 de la Communauté de Communes BPLC

M. MINIER est venu nous présenter le rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes.

Présentation du projet de city-park par l'entreprise AGORESPACE

Nous avons sollicité à nouveau cette entreprise afin de présenter à l'ensemble du Conseil Municipal ce qu'est un terrain Multisport.

Admission en non-valeur

Des factures de cantine et garderie n'ayant pas été réglées, et dont le montant est inférieur au seuil de recouvrement, nous devons passer la somme de 63,20€ en non-valeur.

Pour : 15

Demande de subvention exceptionnelle du RPI

Suite à des impayés du transport intercommunal par des familles, le RPI se retrouve en déficit de 218,43€ sur les 3 communes. Afin d'y remédier nous sommes sollicités pour une participation exceptionnelle de 73€.

Pour : 15

Augmentation du taux de l'assurance statutaire - avenant au contrat groupe

La commune avait adhéré au contrat groupe via la CNP au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans au taux de 5,75% qui avait été ramené à 5,20% au 1^{er} janvier 2020. Suite à un nombre important de sinistres et à la gravité des arrêts, le taux va passer à 5,72%. Le Conseil Municipal donne son accord à ce relèvement de taux.

Pour : 15

Demande Subvention DETR auprès de la Préfecture et d'un Fonds de Solidarité Territorial (FST) auprès du Département.

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace vert situé à côté de la salle des fêtes, nous avons pris la décision d'implanter un circuit de bosses dit PUMPTRACK derrière la haie qui délimite le terrain de foot de l'étang sans eau, et d'acquérir un city-park à implanter à proximité du vestiaire, nous avons fait appel à différentes sociétés.

Concernant le PUMPTRACK nous avons fait appel à deux entreprises : P-TRACKS de LAMBALLE ARMOR et BICYCLE CONCEPT de PLUMELEC.

A titre de comparaison, nous leur avons transmis les mêmes demandes à savoir un pumtrack de 15m/35m, une jumpline de niveau intermédiaire de 120 m et une jumpline de niveau confirmé de 160m.

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise P-TRACKS pour un montant de 30 030€ HT.

Concernant le terrain multisport ou city-park, le Conseil Municipal a choisi l'entreprise AGORESPACE pour un montant de 49 147€ HT comprenant un ensemble complet avec panneau de basket extérieur, piste périphérique de 2 couloirs auquel s'ajoute la plate-forme pour un montant de 21 820€ HT.

Le montant global de 100 997€ HT va faire l'objet de demandes de subventions auprès du Département à hauteur de 43%, de 30% auprès de la Préfecture. Le restant à charge de la commune étant de 27 263,93€ HT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire les demandes de subventions et à signer les devis.

Vote Pour : 15

Conseil Municipal du 08/12/2021

Présents : Mmes COTTIER, CHAUSSIS, HALATRE, LE BOZEC, MALEUVRE et PRIME.

MM. LASSALLE, BARDY, BOUVET, BOUTIER, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION.

Absents excusés : M. VEINANTE pouvoir à M. BOUVET

Mise en place d'un Compte Épargne Temps

Les employés communaux ont sollicité la possibilité d'avoir un Compte Épargne Temps (CET). Il suffit d'avoir 1 an d'ancienneté en tant que titulaire. Le CET permet de capitaliser 5 jours de congés payés par an, dans la limite de 60 jours.

Pour : 15

Indemnités d'astreinte et permanences

En décembre 2018, le Conseil Municipal avait mis en place une indemnité d'astreinte de 10,75€ par nuit. Lors de l'entretien de fin d'année, l'agent concerné a exprimé le souhait de voir cette indemnité revalorisée. Après discussion, le Conseil Municipal propose de passer la prime d'astreinte à 34,85€ par nuit à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Vote Pour : 15

Fixation des tarifs de la vaisselle lors de la location de la salle

Lorsque la Mairie propose de louer de la vaisselle, nous avions un tarif qui ne correspondait plus au prix de rachat. Le Conseil Municipal a donc pris la décision de modifier les contrats de location en intégrant le nouveau tarif en cas de casse ou perte.

Vote Pour : 15

Renouvellement de l'ouverture de ligne de crédit

Comme chaque année, nous sollicitons le Crédit Agricole pour une nouvelle ligne de crédit pour l'année 2022. La proposition faite est de 90 000 € pour 1 an au taux de 0,75%, frais de dossier de 90€ et commission d'engagement de 90€.

Vote Pour : 15

Demande de passage à la nouvelle nomenclature M57 en 2023

Le changement de la nouvelle nomenclature comptable devra se faire au plus tard au 1^{er} janvier 2024. Afin de ne pas attendre cette limite M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer dès le 1^{er} janvier 2023 en nomenclature M57.

Vote Pour : 15

Demande de subvention de l'École Privée Saint-François d'Ercé-en-Lamée

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'École pour deux enfants scolarisés dans cet établissement.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande.

Demande de subvention du collège La Roche aux Fées de Retiers

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de 202,56€ pour 12 enfants de LALLEU scolarisés à RETIERS suite au parcours lié avec le RPI.

Le conseil municipal valide la demande à l'unanimité. Cette subvention sera versé en Mai 2022.

Décision Modificative N°3

Afin de payer des cotisations salariales et patronales sur le mois de décembre 2021, il nous faut réaliser une décision modificative afin de réattribuer les crédits aux bonnes imputations et combler le manque de crédit sur certaines.

Compte 6411 « Personnel Titulaire » - 134,00€

Compte 6531 « Indemnités » + 134,00€

Vote Pour : 15